

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS DU CHAILLOT



Année 2021 - 2022

Délibération du Conseil Municipal
en date du 9 décembre 2019

	Associations d'Ardin		Particuliers domiciliés ou payant un impôt sur la commune	Particuliers et Associations hors commune
	Manifestations à but non lucratif ou culturel	Manifestations à but lucratif		
Forfait annuel pour l'ass. de Amis Réunis	378,00 €			
Grande Salle	63,00 €	125,50 €	152,50 €	230,50 €
Petite Salle	40,00 €	79,50 €	102,00 €	150,50 €
Grande Salle + Petite salle	103,00 €	205,00 €	254,50 €	381,00 €
Cuisines	40,00 €	79,50 €	102,00 €	117,50 €
Vaisselle (par personne)	0,58 €	0,58 €	0,58 €	0,58 €
Laverie	40,00 €	80,50 €	80,50 €	105,00 €

ÉCOLES : Les manifestations pour les écoles publiques (fêtes de Noël et de fin d'année) sont gratuites.

LOCATIONS RÉPÉTITIVES : Un tarif spécial sera établi par le Conseil Municipal pour les locations annuelles.

RÉPÉTITIONS : Les salles seront utilisées gratuitement pour les séances nécessaires aux répétitions (uniquement les séances culturelles).

SCÈNE : Une avancée de scène est mise à la disposition des usagers. En faire la demande lors de la location.

LOCATION DE LA VAISSELLE : Lorsque le montant de la lo-

cation de la vaisselle ne couvre pas celui de la location de la laverie, il vous sera facturé uniquement le montant de la location de la laverie.

EAU/ÉLECTRICITÉ/CHAUFFAGE : Les consommations sont comprises dans le montant des locations indiqué ci-dessus.

LOCATIONS EN SEMAINE : Du lundi au jeudi compris, sauf jours fériés, le montant des locations, uniquement pour les salles, sera diminué de 50%.